



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024



INTRODUCTION

Les objectifs du DOB

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière de la collectivité.

Les dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA (établissements publics administratifs) et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT). En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19 10 1999 « Commune de Port la Nouvelle »)

Délai :

- ☒ Dans les 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- ☒ Dans les 2 mois précédant l'examen du budget pour les autres collectivités et établissements

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses)

Publicité :

Le rapport d'orientation budgétaire adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune après délibération.

Il est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. (Art.2 – Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

Evolution des dépenses de fonctionnement et du besoin d'emprunt :

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un plan de réforme de l'État nommé « Action publique 2022 ».

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- ☒ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- ☒ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I-1 : Le contexte mondial : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des **niveaux d'inflation encore élevés**, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur **resserrement monétaire**. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas pour l'instant envisagé un tel scénario dans les économies développées avant 2024.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le **ralentissement de la croissance au niveau mondial**. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction avec globalement 0 % de croissance. L'Allemagne, première économie européenne est elle-même en proie à d'importantes difficultés économiques.

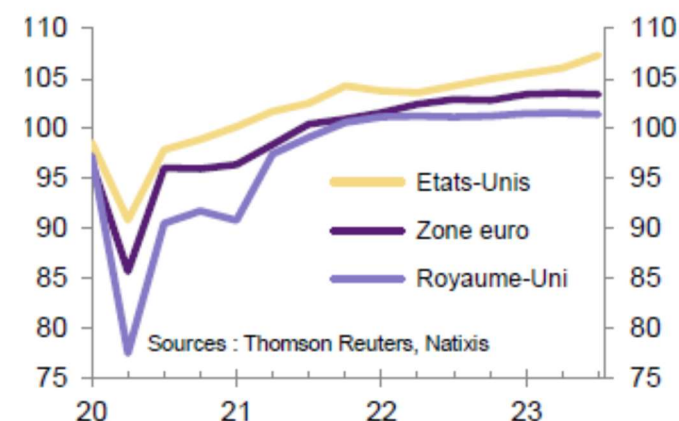
Après 10 hausses successives, la Banque Centrale Européenne (BCE) a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. **L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.**

Au **Royaume-Uni**, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique.

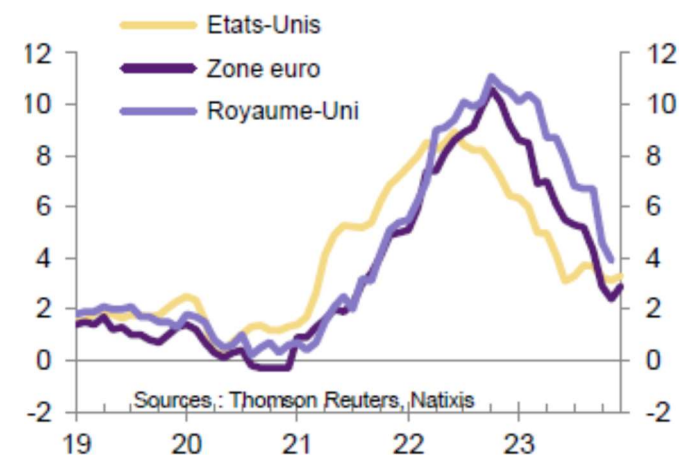
Aux **Etats-Unis**, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au 3^{ème} trimestre de 2023 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

Enfin **en Chine**, suite à la sortie de la stratégie stricte du «zéro covid» fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse mi-2023 avec +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent pour ce poids lourd asiatique : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : inflation (%)

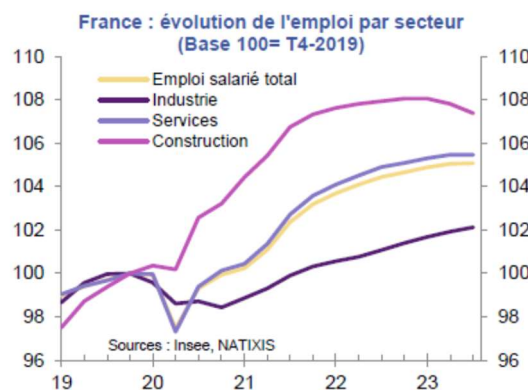


I-2 : Le contexte national

Les projections économiques françaises rejoignent celles de la zone euro : **baisse de l'inflation, qui serait d'environ 2,6 % en 2024, et reprise de la croissance du PIB plus lente, de 1 % en 2024 (contre 0,7 % en 2023) qui proviendrait essentiellement de la demande intérieure**

En effet, une hausse des salaires réels est attendue car les prix ralentiraient plus vite que les salaires. La consommation des ménages s'en ressentirait, bien qu'elle serait atténuée par le tassement de l'emploi attendu en 2024. Le pouvoir d'achat des ménages devrait également bénéficier des mesures de soutien budgétaire comme la suppression de la dernière tranche de la taxe d'habitation ou la revalorisation de certaines retraites.

Le resserrement des conditions financières, à la fois le coût de financement et les conditions d'octroi de crédits, continuerait **de peser sur l'investissement des entreprises**, qui connaîtrait un creux à la mi-2024, avant de regagner en vigueur en 2025-2026. Le taux de marge des sociétés non financières resterait relativement stable, pour s'établir à 32,5 % en 2026

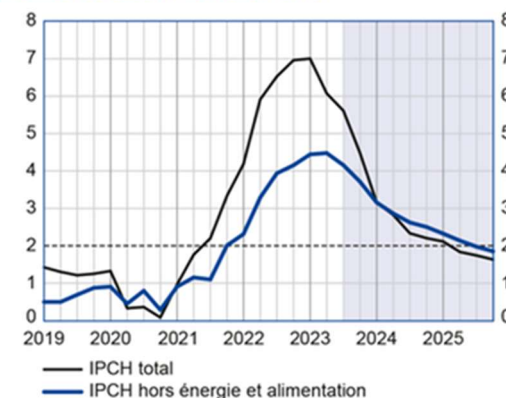


Les perspectives d'emploi resteraient relativement favorables en France.

La hausse de l'emploi avait été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

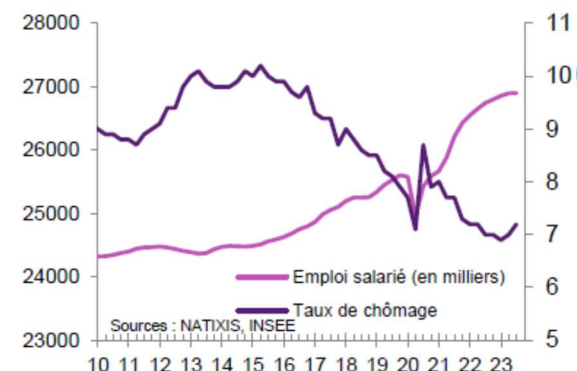
Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Emploi salarié & taux de chômage



I-3°: Données générales

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles <u>France</u>	2023	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%

Prévisions annuelles <u>Zone euro</u>	2023	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%

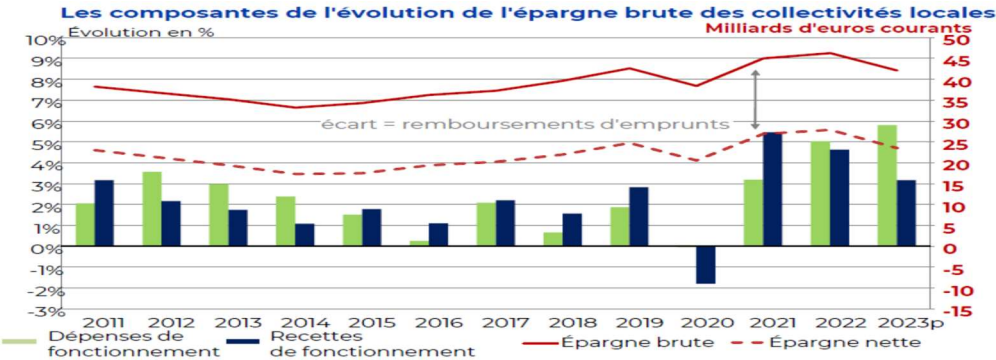
Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles <u>France</u>	2024
Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%

Prévisions annuelles <u>Zone euro</u>	2024
BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2023 et selon les données publiées par l'[Insee](#) le 12 janvier 2024, les prix à la consommation augmenteraient de **4,9 % en moyenne sur un an** (+ 5,7 % pour l'[IPCH](#)).

Finances des communes 2023 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	95,9 Mds€,	+4,3%
Dépenses de fonct.	82,8 Mds€,	+5,5%
Épargne brute	13,1 Mds€,	-2,6%
Investissement**	26,5 Mds€,	+7,8%
Encours de dette	66,6 Mds€,	+1,6%



II/ LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

La commune de Morlaàs fait partie de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn dont elle est la Commune la plus peuplée. Elle est aussi adhérente de plusieurs syndicats intercommunaux (Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon, Agence Publique de Gestion Locale).

En 2024, plusieurs projets seront à l'ordre du jour en lien avec la CCNEB :



II-1 : ORT et Petites Villes de Demain

Suite au travail conjoint entre services municipaux et communautaires, les conventions ORT (Opération de revitalisation du Territoire) et PVD (Petites Villes de Demain) ont été signées au mois de juillet 2021. Ces conventions sont des outils qui visent prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Un avenant a été signé en 2023 pour valider l'ORT de Lembeye, en plus de celles de Morlaàs et Pontacq.



Le dispositif « Petites Villes de Demain » a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes à vocation de centralité et des territoires alentour, grâce à un programme de soutien (financier et en ingénierie) qui s'étale sur six ans. Au travers de « Petites villes de demain », l'État et les partenaires du dispositif viennent soutenir et faciliter les transitions déjà engagées sur certains territoires. Morlaàs voit, dans cette labellisation, le renforcement de son projet « Morlaàs 2030, cœur d'un territoire en Mouvement ». Les soutiens logistiques et financiers induits (notamment pour mener plus facilement des études préalables à la définition des projets) sont des vecteurs déterminants pour mener à bien ce projet global qui comporte de nombreuses opérations : des espaces publics repensés pour favoriser le dynamisme commercial et améliorer le cadre de vie, un habitat ancien dégradé à rénover, des services renforcés à la population, un patrimoine historique et naturel à valoriser.

La **déclinaison opérationnelle de ces ORT est donc en cours pour la Commune de Morlaàs**. Pour rappel, il s'agit essentiellement de :

- L'aménagement des **berges de la Gouttère** (travaux en cours) : ici la subvention auprès de l'Agence de l'Eau est à monter et déposer d'ici quelques semaines.
- La création du **skatepark** (travaux en cours) ;
- La requalification du **site des Cordeliers, de la Halle du Marché et ses abords**.

Et à l'étude : le **réaménagement des locaux de la Bibliothèque** avec le soutien financier de la DRAC et du Département : isolation du bâtiment, amélioration de l'éclairage et du mobilier, élargissement des horaires d'ouverture etc ... ? en vue de travaux ultérieurs (2025, 2026 ?) ;

Et la **CCNEB elle-même a lancé ses propres volets d'actions**. En 2024 sont notamment prévus :

- La **finalisation du schéma cyclable**, en lien avec l'étude des mobilités menée à Morlaàs avec l'assistance de l'APGL ;
- La **réalisation d'une étude sur les marchés locaux pour les revitaliser** : ici la définition d'une charte graphique pour signalétique commune déclinée en fonction des spécificités propres à chacune des 5 communes disposant d'un marché devrait aboutir d'ici la fin du printemps 2024. Du point de vue financier la CCNEB finance cette étude. Les 5 Communes paieront uniquement les supports qu'elles choisiront de commander respectivement.
- Un partenariat avec le CAUE pour réaliser **des fiches conseils destinées aux propriétaires et artisans pour valoriser la rénovation qualitative et énergétique des bâtis d'intérêt patrimonial des 3 communes labélisées**. La CCNEB va aussi payer la réalisation d'une communication via 3 vidéos sur ce thème

II-2 : Les autres actions intercommunales impactant la collectivité de Morlaàs

La **rénovation totale de l'Espace Jeunes à la Hourquie** va avoir des répercussions sur l'Espace Social des Fors, et notamment la Bibliothèque municipale. Au niveau financier, il faudra être vigilant sur les consommations des fluides suite à l'utilisation des locaux du RDC de ce bâtiment : grande salle + WC + Cuisine avec coin de convivialité. Une convention est en cours de rédaction entre les services respectifs des 2 collectivités pour encadrer cette mise à disposition.

Le **Projet de Transport à la Demande (TAD)** : Ici Morlaàs a déjà l'atout d'être desservi par la ligne régulière T9 d'IDELIS pour aller ou venir de Pau. Mais la CCNEB procède actuellement à l'étude d'un TAD surtout au bénéfice des autres territoires. Morlaàs, tout comme Lembeye et Pontacq, communes dans lesquelles sont présents la plupart des services, seraient ainsi probablement les destinations centrales de ces TAD à mettre en place.

En l'état actuel de nos connaissances à propos de ce projet, il n'aurait toutefois pas d'incidence sur les finances communales.

Mais nous n'en sommes qu'à la phase de diagnostic et d'ateliers partagés. Donc cela peut consister un point de vigilance.



III/ LE CONTEXTE COMMUNAL

III-1 PERSPECTIVES POUR 2024 :

III.1.1 RELATION AUX ADMINISTRES

L'objectif de **modernisation de l'image de la collectivité** et de son rapport aux administrés va se poursuivre en 2024 :

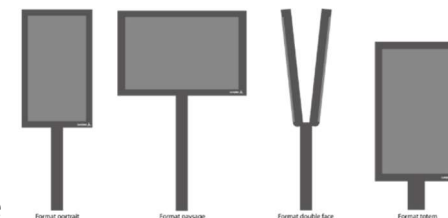
- ☑ **Finalisation de la modernisation de l'hôtel de ville**, d'ici fin 2024 au maximum, sachant que la tranche ferme devrait être terminée au printemps.



Réflexions en cours pour mener la tranche conditionnelle N°1 : réhabilitation de la salle des Conférences et finalités de la destination de la salle du Conseil du RDC ?

Coûts estimés pour les travaux cette phase tels que prévus par l'architecte en l'état actuel des demandes de **167000 € HT dont 53 000 € pour le système de CTA** (renouvellement d'air en double flux, chauffage et refroidissement par ventilation) pour ces grandes salles. Il faudra y rajouter l'ouverture du toit pour y faire passer par grutage les machineries du CTA.

- ☑ La nouvelle identité visuelle de la commune, avec création du logo et d'une charte graphique, a été déployée sur les différents supports de communication. Il s'agit maintenant de **poursuivre le développement de la communication institutionnelle** (avec une borne numérique dans le hall d'entrée de la Mairie : devis à l'étude : de **10 000 € à 15 000 €**) et **évènementielle** (panneau informatif digital sur l'espace public (**devis sollicités**) et écran TV classique lié à l'accueil dans le hall d'entrée).



Ici toutefois, même si la modernisation du site internet communal serait certainement utile, il ne sera pas envisageable cette année au regard de l'investissement que cela supposerait pour rédiger un cahier des charges en concertation entre les services et les élus, de réaliser ce travail dans l'immédiat. D'autant que les coûts qui y seraient attachés seraient probablement non négligeables (15 000 € ?).

- ☑ Concernant **les ressources humaines** de la Commune : la réorganisation des services sous forme de 6 Pôles est terminée.

Elle sera complétée en 2024 :

- par la **structuration interne du Pôle Services à la Population** : en parallèle au service existant pour l'Accueil, Titres d'identité, Etat civil, la création d'un service complet dédié à l'entretien des bâtiments regroupant de 5 agents à ce jour dispersés, et à l'organisation des manifestations et commémorations, placés sous la responsabilité de la Coordonnatrice de la vie associative et citoyenneté. Les jeunes responsables de ces services étant très impliqués et ouverts à cette structuration impliquant de l'encadrement malgré leurs arrivées récentes dans la collectivité. Leurs engagements seront certainement à valoriser financièrement.
- Le **renforcement des équipes techniques** suite à l'arrivée du nouveau responsable de Pôle qui propose de faire des économies en internalisant le plus possible d'entretien – réparations de machines par un personnel communal dédié au sein de l'atelier mécanique. Mais cela passe donc par un recrutement en compensation au service Environnement, sachant que l'équipe est en sous-effectif suite à de longs congés maladies. De plus, au niveau du service Bâtiment, le menuisier étant passé Chef d'équipe, une embauche est en cours pour remplacer en nombre ce poste ainsi vacant.

III-1.2 HABITAT ET CADRE DE VIE :

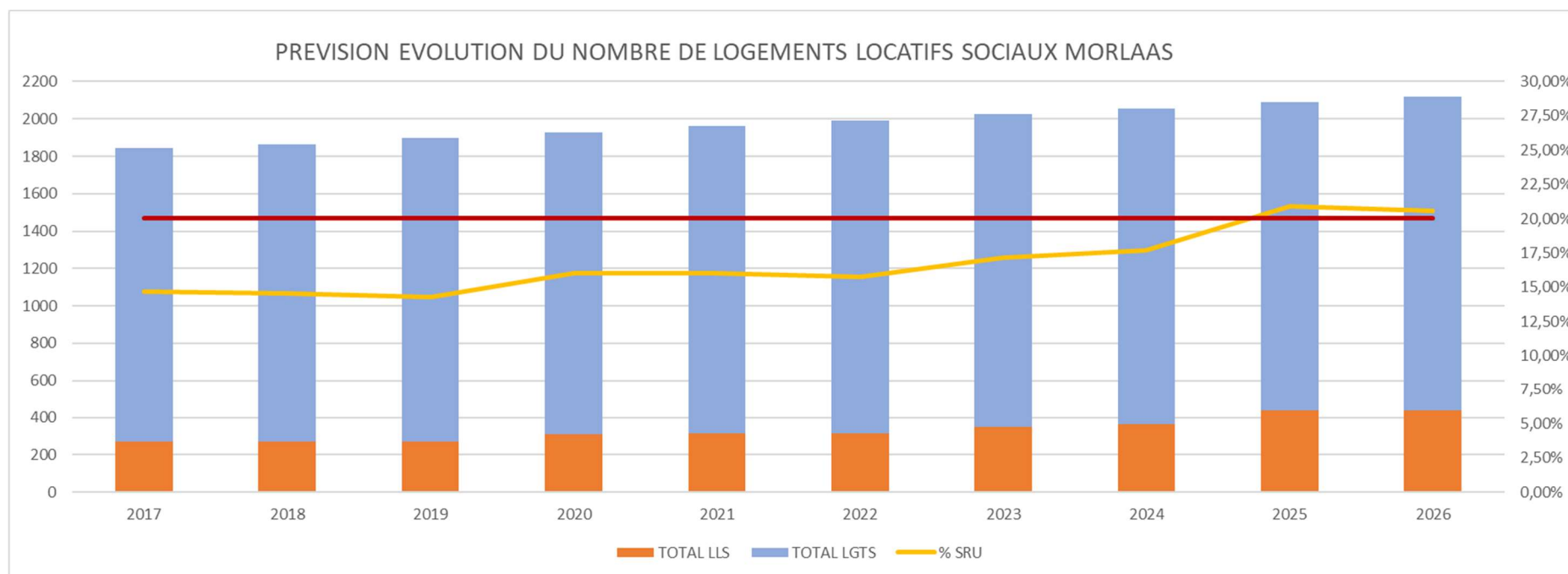
Il est essentiel pour Morlaàs de maintenir son attractivité résidentielle car c'est un moteur du développement du territoire.

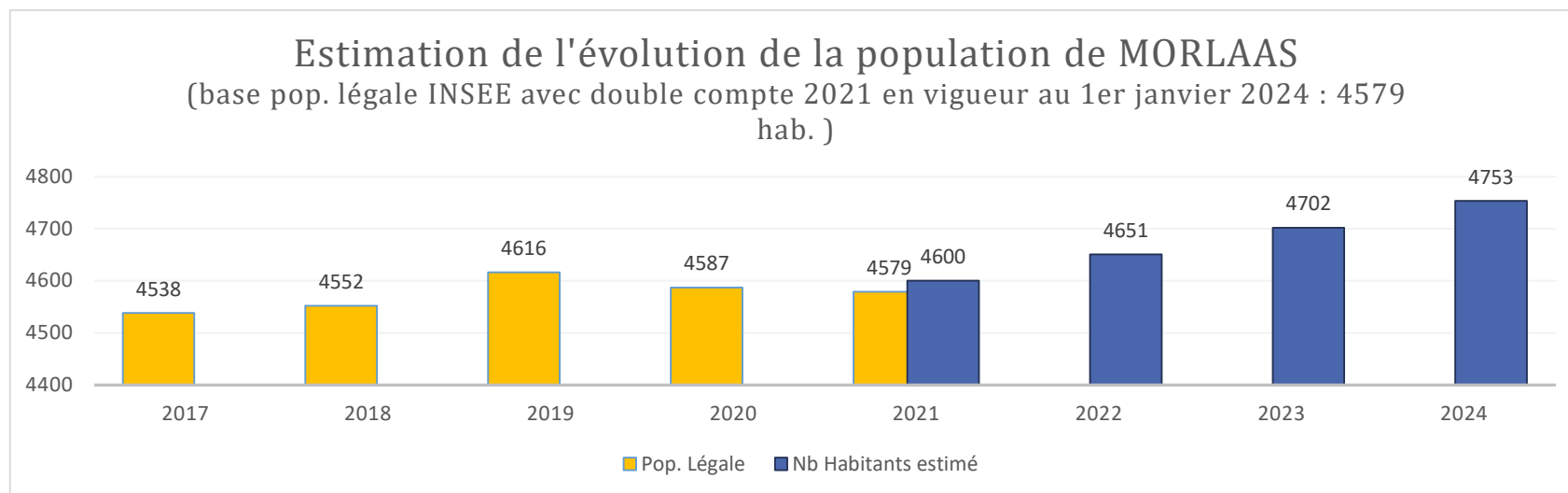
Cela passera notamment par :

- ☑ La révision en cours du **Plan Local d'Urbanisme** sous AMO de l'APGL, et discussion avec la CCNEB et son projet de PLUI, pour l'avenir de Morlaàs.
- ☑ De projets de construction de **logements sociaux** pour arriver à l'objectif fixé par la loi SRU sont en discussion concrète avec des promoteurs expérimentés dans ce domaine via l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé en 2024 par Département 64 (donc avec ventes de terrain communaux) pour les secteurs :
 - **BERLANNE** : avec le COL (Comité Ouvrier du Logement dont le siège est à Anglet) sur une surface d'environ 6000 m² (ancienne école et ilot Urcudoy), sachant que le cahier des charges sollicité par la Commune demande à créer une salle conviviale à disposition des habitants de tout ce quartier
 - **BASACLE** de l'autre (à l'emplacement actuel du préfabriqué délabré) avec la SA Patrimoine

☑ 6 opérations majeures de **logements sociaux sont en cours ou viennent de s'achever** permettant à la commune de réduire son déficit et d'atteindre comme imposé par le plan de rattrapage les 20% en 2025.

- Résidence Le Sol Morlan (ex gendarmerie) – Pau Béarn Habitat – 16 logements : *Terminée*
- Rue Françoise DOLTO – Immobilière Atlantique Aménagement - 22 logements – **à relancer car pas d'information depuis longtemps**
- Résidence Rosemonde GERARD (chemin Latour) – OPH 65 - 9 logements : *livraison prévue pour avril 2024*
- Maison relais (place de la Hourquie) – Fondation COS - 19 logements : *terminée en 2023*
- Résidence intergénérationnelle « Lous Esbagats » ?– Office 64 - 33 logements : *actes notariés en cours de signature, les marchés de travaux vont être lancés*
- Résidence des Cordeliers – DOMOFrance - 17 logements avec création d'une liaison douce entre les Cordeliers et l'Espace de la Tour : *rencontre programmée mi-mars 2024 entre les représentants de la Commune et de DOMOFrance pour faire un point sur le rétroplanning du projet*





☑ **L'aménagement du centre-bourg avec maintien des commerces et services** : les **projets en cours et en discussion avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL)** du Béarn qui peut acheter et garder de 2 ans à 8 ans du patrimoine immobilier pour le revendre à une collectivité territoriale ou un promoteur. Elle peut faire du « recyclage » de ces biens (désamiantage, mise à l'état de locaux vides sous forme de plateaux ainsi dégagés) mais ne peut pas faire de travaux pour en modifier la structure ou les façades.

- **L'ancien centre de radiologie** à la place de la Tour : acheté en juin 2023 à l'amiable pour 250 000 € par l'EPFL – la mission locale souhaite le louer (environ 1000 € / mois) pour y transférer sa Maison France Services – Il faudrait y faire quelques travaux : agrandissement des ouvertures à l'arrière du bâtiment, augmentation des capacités de chauffage, et réfection du crépi du mur de clôture mais l'EPFL n'a pas la capacité. C'est la Commune qui devra alors les engager. Ici soit l'EPLF loue ce local directement à la Mission locale et les loyers viennent en déduction du montant du futur achat du bien par la Commune quand elle le souhaite. Soit l'EPFL le loue à la Commune le temps de faire les travaux, mais la collectivité encaisse elle-même les loyers. Cette opération devrait se concrétiser en septembre 2024.

- **Préemption de l'ancienne pizzeria rue Marcadet** avec le logement à son arrière et au-dessus, par l'EPFL pour 120 000 € en juin 2023. Ici il y a des gros travaux à effectuer surtout en partie logement. Il faudrait faire une étude de structure et un diagnostic énergétique.
- **Ilot de la Tour** : l'EPFL est en discussion avec M. BERNATA pour lui acheter l'immeuble dans lequel se trouve l'ancien commerce de restauration rapide mais cette personne n'est pas décidée à baisser son prix de vente pour le moment (demande 150 000 € avec estimation du Service des Domaines : 84 000 € en 2022).

III-2 REFLEXION SUR LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

III-2.1 GESTION BATIMENTAIRE :

Les marges de manœuvres budgétaires des collectivités s'amenuisant d'année en année, il est impératif pour elles de travailler sur une gestion active et une optimisation de leur patrimoine immobilier. Ainsi, des travaux ont ainsi été menés en 2022 et 2023 pour réaliser des économies d'énergie, et cela a été accompagné par une sensibilisation des usagers.

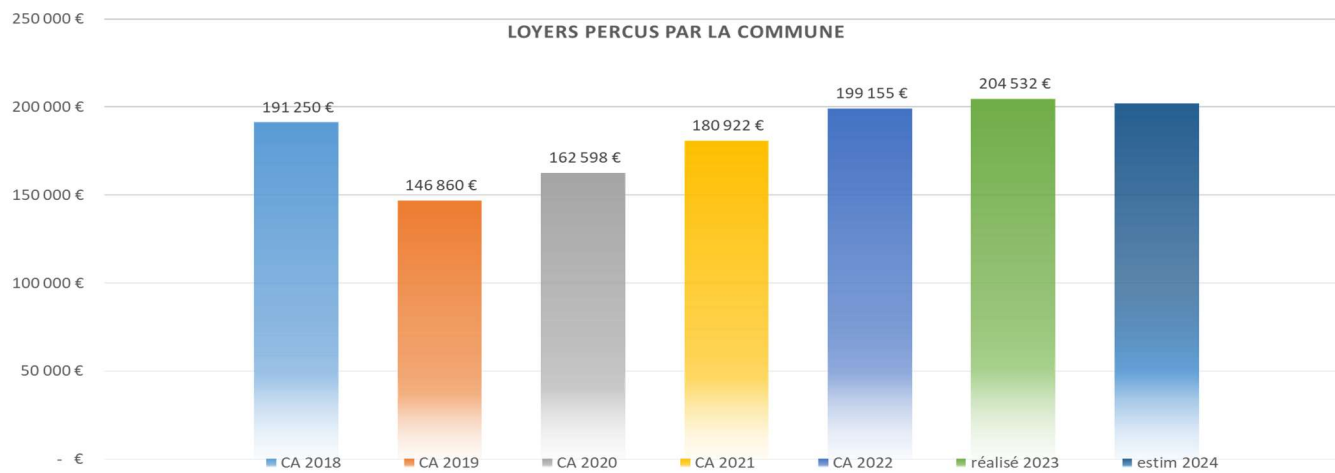
La Commune de Morlaàs détient un patrimoine immobilier conséquent pour sa taille, notamment en matière de locaux loués. C'est une richesse, mais qui aussi suppose un entretien attentif et des travaux périodiques pour en maintenir la valeur, et ainsi ne pas laisser s'installer la vétusté qui conduirait à rendre les immeubles impropres à leur destination.

A. LES LOCAUX LOUES :

- **a. Situation générale :**

Pour 2023, les recettes de loyers perçus ont été de 204 532 €. Il s'agit de rentrées quasiment sûres et récurrentes pour la collectivité.

En restant prudent, compte tenu des augmentations automatiques indiciaires annuelles des loyers, de la mise à disposition nouvelle du logement de service au camping qui sera occupé à l'année y compris l'hiver (bail de 150 € par mois) pour assurer un gardiennage minimal des équipements communaux de ce site (piscine, terrain tennis, halte pèlerins, terrains et sanitaires du camping), mais de la vacance potentielle d'un logement, on peut tabler sur des loyers **estimés à 202 000 € en 2024.**



Une réflexion est **en cours au niveau du service Finances** à ce sujet pour **rationaliser les montants des différents locaux loués à des particuliers**. En effet, il y a des incohérences dans les prix au m² selon les immeubles et même à l'intérieur d'un même immeuble.

b. Le cas particulier du bâtiment de l'ancien PMU, situé place des Fors, loué à des professionnels paramédicaux et médicaux environ 20 ans



Les occupantes se plaignent de manière récurrente, mais désormais avec insistance de l'inconfort pour elles-mêmes et pour les patients fréquentant leurs cabinets. Certaines professionnelles sont parties de cet immeuble notamment pour cette raison, d'autres l'envisageraient, malgré les travaux menés en régie par les services techniques en 2021 pour isoler le plafond de la salle d'attente centrale et repeindre celle-ci.

Une visite des lieux vient d'être menée par les services municipaux concernés : DGS, DST, Responsable Bâtiment et Chargée de la Vie citoyenne.

Il en ressort le constat impérieux qu'il faut poursuivre l'isolation de ce bâtiment :

- Changer les menuiseries extérieures, en priorité du côté Ouest où l'eau de pluie pénètre même volets et fenêtres fermées, ainsi que la porte d'entrée principale et une fenêtre côté Nord ;
- Isoler les plafonds au niveau thermique ;
- Etudier les meilleures solutions pour une isolation phonique interne car les cloisons sont en plastique et ne garantissent aucunement la confidentialité des discussions entre les bureaux. Ex. une patiente consultant une psychologue suite à ses difficultés à avoir des enfants entend les battements de cœur d'un fœtus dans le cabinet voisine d'une sage-femme.

La Commune de MORLAAS devant absolument continuer à **garantir à la population de son territoire à cet emplacement central et doté de parking des prestations médicales indispensables à la population**, des travaux devront avoir lieu dans ces locaux. Une étude thermique avec TE 64 va être menée et une priorisation doublée d'un chiffrage des prestations seront proposés. A ce jour, en concertation avec le service Bâtiment, une estimation très grossière pourrait être la suivante : 25 000 € pour les huisseries extérieures, 5 000 € pour isolation de plafonds, 20 000 € pour isolation phonique des cloisons. Soit un total de **50 000 €** à prévoir.

B. REFLEXIONS CONCERNANT LES BATIMENTS PUBLICS :

- **a. L'ancienne gare est un sujet à mettre à la réflexion** suite à 8 ans d'inoccupation des lieux. Restés vides et non échauffés tout ce temps, l'intérieur déjà en piteux état suite à la fin du bail de location a continué à se dégrader rapidement depuis : les portes intérieures ne tiennent plus debout par exemple. L'extérieur s'est aussi fortement détérioré de sorte que les volets et les huisseries extérieures sont HS, alors même qu'il est exposé au regard de nombreuses de personnes passant devant (notamment les parents d'élèves) : l'image de la collectivité pouvant en pâtir...



Pourtant ce bâtiment construit en 1902, possède plusieurs atouts : situé en centralité, avec du parking public et un certain cachet.

Sa surface totale est de **80 m²**.

Aussi pourquoi ne pas envisager **de le rénover pour le louer à une famille (ou professions libérales ?) sachant que ce type de bien est recherché sur la Commune ?** Ex. $80 \text{ m}^2 \times 1400 \text{ €/m}^2 = 112\,000 \text{ €}$ de travaux qui seront couverts à terme par des loyers (estim 700 €/mois) en 13 ans

DÉTAILS DES PIÈCES	SUPERFICIE
CUISINE	9,25
SALLE DE SÉJOUR	19
CHAMBRE 1	10
CHAMBRE 2	9,40
CHAMBRE 3	7,25
SALLE DE BAIN	6,50
W.C	1,20
COULOIR	14,50
PLACARD	2,20

b. La réhabilitation des toilettes de la maternelle



Vue directe sur les toilettes filles depuis la grande salle

juste à côté à droite les toilettes garçons

en entrant à gauche les « auges » lavabos ne tiennent plus au mur

La conception de cet ensemble de toilettes est ancienne : peu d'intimité depuis la porte d'entrée depuis la grande salle. Il y a souvent des fuites, en particulier au niveau évacuations des eaux sales, pour lesquelles l'équipe technique ne parvient plus à trouver des joints aux bonnes dimensions. Les syphons au sol prévu pour le nettoyage des locaux sont bouchés.

Certains éviers en auge ont été sécurisés provisoirement. Donc étude en cours pour les remplacer par une « fontaine » centrale.

Estimation du coût de **travaux entre 15 000 et 20 000 €**

+ WC (à l'entrée à gauche depuis la rue des remparts) de la primaire J. MOULIN à refaire (faux plafond qui bouge avec les courants d'air, faillances qui se décollent, WC qui se désolidarisent des murs etc...) **7 000 € ?**

+ Réfection **en cours** du sol car glissant en cours dans vestiaires de la piscine **23 000 €**

+ Réfection du toit du quillier car fuite d'étanchéité et perte énergétique : coûts estimés à **environ 20 000 €**

+ Demande d'implantation à Morlaàs de locaux d'un CMP avec loyer sûr à la clé ?

c. Poursuite de l'audit des relations collectivité / association

Objectifs :

- ☒ Evaluation des subventions en nature réelles octroyées
- ☒ Révision du règlement de subventions
- ☒ Rationalisation de l'utilisation des équipements et bâtiments communaux, avec responsabilisation des associations aux économies sur les fluides
- ☒ Fin de la mise à disposition du bus communal aux associations avec paiement de trajets par entreprise privée en compensation

III-2.2 GESTION DE LA VOIRIE :

Il est envisagé d'augmenter les dépenses concernant l'entretien et les investissements en matière de voirie pour les passer de 200 000 € **à 400 000 €**.

IV/ La LOI DE FINANCES POUR 2024

La loi de finances 2024 a été élaborée « de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages »

Hypothèses d'évolution sur lesquelles est basé l'équilibre 2024 :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 1,4 %
- Inflation prévisionnelle hors tabac : + 2,6 %
- Déficit public : 4,9 % du PIB

IV-1 Mesures fiscales

- Revalorisation forfaitaire des bases : **+ 3,9 %** pour les locaux d'habitation et industriels
- Encadrement de l'évolution du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : faculté d'augmenter le taux sans lien avec les taux de taxes foncières si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen national constaté dans les EPCI similaires en N-1 et si la hausse est limitée à 5 % (pour les communes, la référence est le taux moyen départemental)
- Report de la révision des valeurs locatives (VL) des locaux d'habitation et de la prise en compte de l'actualisation des VL des locaux professionnels

IV-2 Mesures en faveur de la transition écologique

- Augmentation du fond vert : + 500 M€ (enveloppe totale de 2,5 Md €) pour les investissements des collectivités en faveur de la transition écologique
- Budget et dette vertes : les collectivités de plus de 3 500 habitants devront obligatoirement présenter dans le cadre de leur compte administratif à compter de 2024 un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique » recensant les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Une annexe facultative pourra présenter un « état des engagements financiers concourant à la transition écologique »
- Exonération de 15 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements locatifs sociaux de plus de 40 ans suite à une opération de rénovation lourde (25 ans si la demande d'agrément intervient avant le 31 décembre 2026)

- Ajustements des critères pour les exonérations facultatives de foncier bâti sous condition de bonne performance énergétique et environnementale (entre 50 et 100 %) :
 - sur l'ancien, les logements doivent désormais être de plus de 10 ans et la liste des dépenses de rénovation éligibles est modifiée
 - sur le neuf, l'exonération est portée à 5 ans et les critères d'éligibilité sont actualisés

IV-3 Mesures relatives aux dotations

- Montant global de la DGF: 27,24 Md €. + 320 M€ au bénéfice exclusif du bloc communal :
 - Pour les communes : 140 M€ affectés à la dotation de solidarité urbaine et 150 M € affectés à la dotation de solidarité rurale
 - Pour les EPCI :+ 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité. Un abondement supplémentaire de 60 M€ sera financé par un écrêtement de la dotation de compensation des EPCI. Le plafond d'évolution de l'attribution par habitant est relevé à 120 % du montant N-1 (contre 110 %)

IV-4 Autres mesures concernant les collectivités

- Zones France Ruralités Revitalisation : nouveau zonage unique à compter du 1^{er} juillet 2024 pour le soutien au développement économique des territoires ruraux (en substitution notamment des ZRR) pour les communes de moins de 30 000 hab remplissant certaines conditions de densité de population et de revenus de l'EPCI. Le classement sera valable 6 ans.
- Assouplissement des règles de répartition du FPIC : les délibérations fixant la répartition dérogatoire du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres peuvent désormais être pluriannuelles sauf demande de modification par une délibération communautaire ou municipal (sous condition de délai) ou changement de périmètre de l'EPCI
- Modification du seuil de population de la compensation des frais engagés par les élus pour la souscription des contrats d'assurance pour leur protection fonctionnelle : étendue aux communes de moins de 10 000 habitants (3 500 habitants auparavant)
- Prolongation de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) et généralisation en 2026
- Hausse du FCTVA, notamment du fait de la réintégration des dépenses d'aménagement de terrain

V/ LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

V.1/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

V.1.1 RECETTES

V.1.1.1 Les dotations d'Etat et les contributions directes (sans vote de taux communaux) :

a) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP fait partie des variables d'ajustement qui ne devraient pas trop évoluer.

Pour Morlaàs, on peut donc, estimer une DCRTP 2024 à : **79 000 €**

b) Les allocations compensatrices

Depuis 2021 et la fin de la taxe d'habitation, seules les taxes foncières génèrent des indemnités compensatrices. Foncier bâti et non bâti cumulés, elles sont estimées pour Morlaàs à **49 500 €**

c) Hypothèses 2024 pour les Dotations versées par l'Etat à la Commune :

PREPA BP 2024 - COMMUNE DE MORLAAS

ARTICLES	RECETTES FCT	2 020	2 021	2 022	2 023	prév. 2024
CONTRIBUTIONS DIRECTES (sans vote de taux)						
73211	Attribution de compensation CCNEB	1 386 254	1 386 254	1 386 254	1 386 254	1 386 254
73221	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources)	158 575	158 575	158 575	158 575	158 575
		1 544 829,00	1 544 829,00	1 544 829,00	1 544 829,00	1 544 829,00
DOTATIONS						
7411	Dot. Forfaitaire	164 867	151 143	138 456	135 981	136 000
74121	Dot. Solidarité Rurale	59 738	61 617	62 810	73 716	74 000
748313	Dot. Comp Réforme de la TP	80 543	79 186	79 186	79 186	79 186
74834	Alloc Comp d'exo de TF	59 195	48 852	51 689	56 267	49 500
		364 343,00	340 798,00	332 141,00	345 150,00	338 686,00

V1.1.2 Les régies municipales :

La plupart des tarifs de régie ont été légèrement augmentés en 2023 pour compenser l'inflation, cependant il est à craindre une baisse de fréquentation de certains services, la crise économique incitant les ménages à délaisser les loisirs. Les prévisions de recettes de régies municipales pour 2024 seraient :

ARTICLES	DESIGNATION	CA 2020	CA 2021	2020/2021	CA 2022	2021/2022	CA 2023	2022/2023	estim 2024	2023/2024
7022	Coupes de bois	31 515	23 170	-26,48%	2 504	-89,19%	22 247	-3,99%	1 000	-60,06%
70311	Concession dans les cimetières	9 009	10 393	15,35%	10 418	0,25%	7 537	-27,48%	8 000	-23,21%
70321	Droits stationnement et loc sur la voie pub.	-	1 010	0,00%	1 690	0,00%	2 843	181,54%	2 000	18,34%
70323	Redevance d'Occupation Domaine Public	11 023	11 410	3,51%	13 911	21,92%	13 922	22,02%	13 000	-6,55%
70328	Locations de salles	20	57	193,85%	295	413,96%	1 507	2530,02%	1 000	239,56%
70388	Camping	5 297	10 107	90,81%	14 220	40,69%	11 884	17,58%	11 000	-22,64%
7062	Bibliothèque	990	2 019	104,02%	2 263	12,09%	1 451	-28,13%	1 000	-55,81%
7062	Ecole de danse	34 777	26 237	-24,56%	36 078	37,51%	41 948	59,88%	39 000	8,10%
7062	Spectacles	5 060	4 689	-7,34%	4 075	-13,09%	7 436	58,60%	5 000	22,70%
70631	Trinquet	12 958	3 468	-73,24%	13 987	303,32%	13 936	301,85%	13 000	-7,06%
70632	Piscine	16 982	25 959	52,86%	42 672	64,38%	38 020	46,46%	38 000	-10,95%
7067	Cantine et garderies	300 609	393 398	30,87%	369 913	-5,97%	420 071	6,78%	405 000	9,49%
7078	Buvette piscine	2 561	4 369	70,62%	8 138	86,26%	8 390	92,03%	7 000	-13,98%
7336	Droits de place	1 885	5 032	166,99%	5 548	10,26%	5 942	18,08%	5 000	-9,88%
		432 686	521 318	20,48%	525 712	0,84%	597 134	14,54%	549 000	4,43%

V.1.1.3 La fiscalité

d) Estimation des taxes 2023

La Loi de finances a prévu une évolution des bases fiscales de **3,9 %** pour 2024 (contre 7,1 % en 2023). Ces évolutions ont notamment pour but de prendre en compte l'inflation des prix qui concerne aussi les collectivités (ex. coûts des énergies).

Rappel des bases et produits estimés en **mars 2023** :

	Bases estimées	Taux voté en 2023	Produits estimé
	2023	2023	2023
TFPNB	59 700	43,62%	26 041 €
TFPB	6 433 000	28,66%	1 843 698 €
THRS	333 446	10,42%	34 745 €
		Total :	1 904 484 €

HYPOTHESES D'EVOLUTION DES TAUX

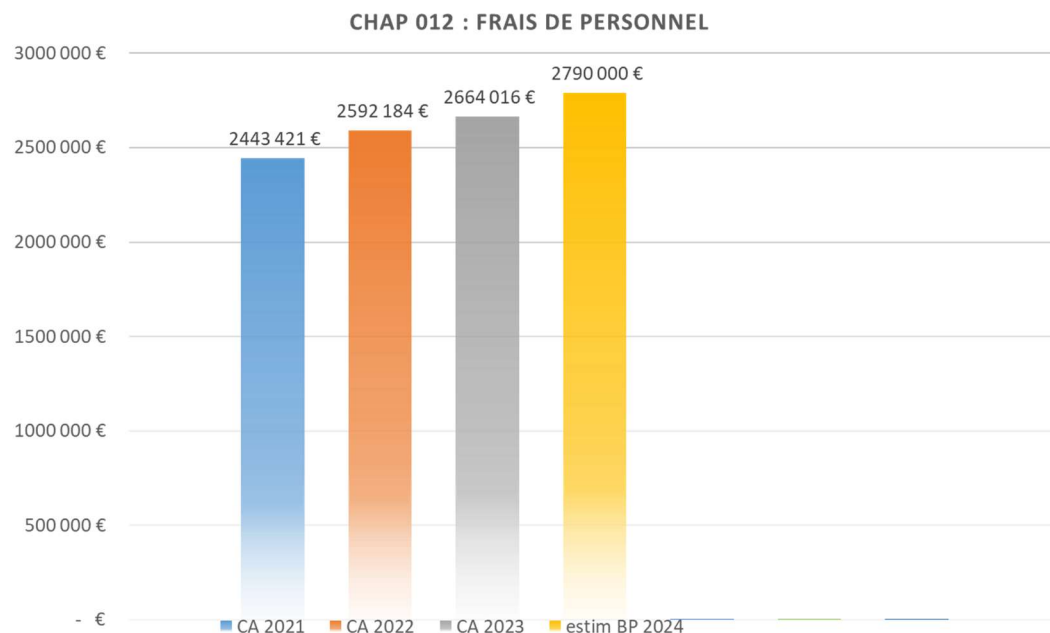
	Bases estimées	Taux +0%		Produits estimés		Taux +1%		Produits estimés	
	2024	2023	2024	2024	Evol. 2023/2024	2023	2024	2024	Evol. 2023/2024
TFPNB	61 201	43,62%	43,62%	26 696 €		43,62%	44,06%	26 963 €	
TFPB	6 769 746	28,66%	28,66%	1 940 209 €		28,66%	28,95%	1 959 611 €	
THRS	346 450	10,42%	10,42%	36 100 €		10,42%	10,52%	36 461 €	
			Total :	2 003 005 €	73 254 €		Total :	2 023 035 €	93 284 €
		RAPPEL RECU AU CA 2023 :		1 929 751 €			RAPPEL RECU AU CA 2023 :		1 929 751 €

	Bases estimées	Taux +2%		Produits estimés		Taux +3%		Produits estimés	
	2024	2023	2024	2024	Evol. 2023/2024	2023	2024	2024	Evol. 2023/2024
TFPNB	61 201	43,62%	44,49%	27 230 €		43,62%	44,93%	27 497 €	
TFPB	6 769 746	28,66%	29,23%	1 979 013 €		28,66%	29,52%	1 998 415 €	
THRS	346 450	10,42%	10,63%	36 822 €		10,42%	10,73%	37 183 €	
			Total :	2 043 065 €	113 314			2 063 095 €	133 344
		RAPPEL RECU AU CA 2023 :		1 929 751 €			RAPPEL RECU AU CA 2023 :		1 929 751 €

V. 2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel

Evolution des frais de personnels aux Comptes administratifs sur les 3 dernières années :



Donc estimation pour BP 2024 : 2 790 000 €

Car paramètres à prendre en compte en 2024 :

- Augmentation de 5 points d'indices pour l'ensemble des agents au 1/01/2024
- Primes de pouvoir d'achat (entre 300 et 800 € bruts par agents, soit évalué à 40 000 €) ?
- Remise à plat du RIFSEEP (IFSE : 14 000 € bruts chargés) pour plus d'équité entre les agents
- Avancements d'échelon
- Versement ARE et GIPA (Garantie Indiv du Pouvoir d'achat)
- Possibilité d'augmentation légale du point d'indice ?

V.3 LA DETTE COMMUNALE

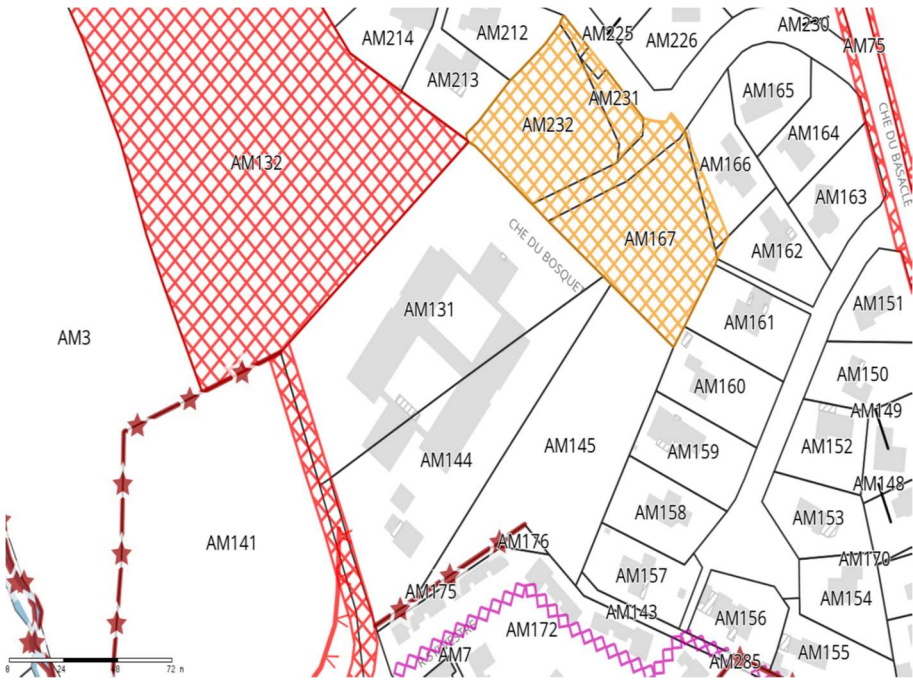
Voir CA 2023

V. 4 ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

Une seule acquisition serait à réaliser en 2024 (parcelle AO63) en centre bourg afin de finaliser la maitrise foncière de l’ilot de Latour. La négociation de cette parcelle a été confiée à l’Etablissement Foncier Public Local (EPFL Béarn Pyrénées).

Au niveau des ventes, il y en aurait 2 :

OBJET	PRIX DE VENTE	Remarques sur l’état d’avancement du projet de vente
Cession de terrain pour création de la Résidence Intergénérationnelle à Office 64 – parcelle AO69 surface 2152 m²	200 000 €	Compromis de vente signé le 27/12/2021 Projet retardé en 2023 car l’Office 64 n’arrivait pas à boucler le montage financier de l’opération – projet relancé fin 2023 suite à rencontre avec les représentants de l’Office 64
Cessions à l’association APAJH : Parcelles AM131 + AM144 pour régularisation foncière concernant l’EHPAD Alzheimer qu’elle gère et cession de la AM145 (ou une partie de cette dernière parcelle) pour création Etablissement pour Jeunes malades d’Alzheimer	Environ 1 M d’€ ?	Projet en discussion entre la Commune et l’APAJH – actualisation de l’estimation des Domaines à demander



Bibliographie :

- ☑ Banque Postale – DOB instantané - janvier 2024
- ☑ Caisse d'Épargne - Document à destination des communes et EPCI pour la réalisation de leur DOB – édition de janvier 2024
- ☑ <http://www.economie.gouv.fr/>
- ☑ <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Glossaire :

APCP : Autorisation de programme et crédits de paiement
FPU : Fiscalité professionnelle unique
RVLLP / VL : Révision des valeurs locatives des locaux professionnels / Valeur locative
GFP : Groupement à fiscalité propre
CC : Communauté de communes
DRF : Dotation réelle de fonctionnement
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
kWh : Kilowattheure
TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
DSR : Dotation solidarité rurale
LF / LFR : Loi de finances / Loi de finances rectificative
TH / THRP / THRS : Taxe d'habitation / Taxe d'habitation sur les résidences principales / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
LFI : Loi de finances initiales

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
LPFP : Loi de programmation des finances publiques
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
MWh : Mégawattheure
TICFE : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
PIB : Produit intérieur brut
DGF : Dotation globale de fonctionnement
TRV : Tarif règlementé de vente
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources
PSR : Prélèvement sur recettes
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
RRF : Recettes réelles de fonctionnement
VM : Versement mobilité